

PROCES VERBAL du Conseil Municipal

- Séance du 15 avril 2024 – 20h30 -

Sous la présidence de M. Julien DEGOUT, sont présents : Mme Christelle MURON, M. Jean-Marc DUSSUPT, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, Mme Pauline ARTHAUD, M. Michel BERTRY, Mme Agnès TAMAIN, M. Enzo FLACHON, M. Quentin BEAL, Mme Tessie BARJAT, M. Daniel LACOUR, M. Jean-Baptiste CARTON, Mme Christelle BALICHARD, M. Franck CHAUVE, Mme Séverine BONJEAN, Mme Françoise CHAUX et M. Olivier PERRAT.

ABSENTE EXCUSEE : Mme Lucie SION qui a donné procuration à Mme Pauline ARTHAUD.

ABSENT : M. Christian CHARRIERE

Secrétaire de séance : Mme Pauline ARTHAUD

Après avoir vérifié auprès de l'Assemblée qu'il n'y avait aucune observation sur le procès-verbal du conseil municipal du 12 février 2024, Monsieur le Maire précise que ce dernier sera publié sur le site de la commune.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu ce jour de la part des parents élus au Conseil d'Administration du Collège Robert Schuman de Noirétable et de l'Association des Parents d'élèves (APE du Collège).

Ils s'inquiètent pour l'avenir du Collège du fait que l'Education Nationale a pris la décision de ne pas rouvrir 2 classes à la rentrée de septembre 2024. Il est en effet prévu une seule classe de 6ème à 28 élèves et une seule classe de 5ème à 33 élèves.

Des remarques ont été apportées par rapport à la lecture du courrier des parents d'élèves du Collège : M. le Maire indique qu'il a donné l'autorisation de mettre des bānderoles au niveau de la halle. Mme Agnès Tamain précise que deux classes auraient dues être fermées depuis 4 ans, information glanée auprès de Mme Martine PETIT, adjointe à M Thierry DICKELE inspecteur d'académie, lors de la réunion de préparation à la mise en place du TER (territoire d'enseignement rural) qui a eu lieu à la sous-préfecture de Montbrison. Elle précise aussi avoir notifié à l'assemblée de cette même réunion l'incohérence de la mise en place d'un tel dispositif avec la fermeture et non ouverture de classe. M. Franck CHAUVE et Mme Séverine BONJEAN disent qu'il y a un manque de population au niveau de Noirétable donc il faut faire de notre village un lieu attractif, qui attire, en faire la promotion. M. le Maire rajoute qu'il faut agir pour le logement et le service à la population.

Après discussion, l'Assemblée soutien la mobilisation des Parents d'élèves du Collège, et s'engage à débattre de ce sujet avec les autres élus du territoire et/ou les services de l'état et élus parlementaires.

Les comptes des exercices 2023 et 2024 présentés ci-dessous ont été étudiés et établis en Commission des Finances qui s'était réunie le lundi 18 mars. Une présentation de ces comptes a été faite le lundi 8 avril en réunion d'élus.

I – COMPTES DE GESTION 2023

Ils sont établis par le Centre des Finances Publiques de Montbrison et constituent le compte rendu purement comptable des opérations réalisées en 2023.

Ils sont rigoureusement identiques aux comptes administratifs 2023 rédigés par la mairie.

L'Assemblée approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2023.

II. COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 et Affectation de Résultats

Les résultats de clôture sont les suivants :

A - Budgets annexes des sections :

Section de la Bitortie :	+ 3 814.72 € en fonctionnement
Section de Gouttemaine :	+ 1 109.69 € en fonctionnement
Section de Rambe :	+ 108 743.33 € en fonctionnement
Section de Seytive :	+ 26 602.47 € en fonctionnement
Section de La Chevalerie, Les Bessières :	+ 36 620.84 € en fonctionnement
Section du Poyol :	- 178.48 € en fonctionnement
	+ 4 285.29 € en investissement
Section de Vachon :	+ 4 917.38 € en fonctionnement

B - Budgets annexes des lotissements :

Lotissement de Bellevue :	- 85 915.00 €
Lotissement de Seytive :	0.00 €
Lotissement de la Provende I :	- 53 306.16 €
Lotissement de la Provende II :	- 106 480.82 €
Lotissement de la Provende III :	- 5 406.91 €

C - Budget annexe Panneaux Photovoltaïques :

+ 1 723.82 € en fonctionnement
+ 9 273.69 € en investissement

D - Budget annexe des Logements Sociaux Passage Barge :

+ 7 273.15 € en fonctionnement
+ 43 323.72 € en investissement (+ 59 597.42 € avec les restes à réaliser)

E - Budget Principal :

+ 402 992.35 € en fonctionnement
- 357 149.56 € en Investissement (-409 249.85 € avec les restes à réaliser)

L'Assemblée, sous la présidence de Mme Christelle MURON, adopte à l'unanimité chaque compte administratif 2023 dressé par M. Julien DEGOUT qui s'est retiré momentanément de la séance.

F - Affectation du résultat du Budget Principal :

Monsieur le Maire rappelle que cette affectation est obligatoire pour les budgets présentant un déficit d'investissement.

Considérant les restes à réaliser du Budget Principal au 31 décembre 2023 présentant un déficit de 52 100.29 €, le résultat d'investissement final est porté à 409 249.85 € de déficit. Aussi, constatant le résultat de fonctionnement excédentaire de 402 992.35 €, il est proposé d'affecter cette somme au compte 1068 en recettes d'investissement.

L'Assemblée approuve à l'unanimité cette affectation de résultat.

III - BUDGETS PRIMITIFS 2024

Lecture préalable a été donné aux membres du Conseil des différents budgets présentés article par article et votés par chapitre.

A - Budgets annexes des sections : ils sont proposés en dépenses et en recettes à :

Section de la Bitortie :	3 814.72 € en fonctionnement
Section de Gouttemaine :	1 109.69 € en fonctionnement
Section de Rambe :	108 743.33 € en fonctionnement
Section de Seytive :	26 602.47 € en fonctionnement
Section de La Chevalerie, Les Bessières :	36 620.84 € en fonctionnement
Section du Poyol :	300.00 € en fonctionnement
	4 285.29 € en investissement
Section de Vachon :	5 978.90 € en fonctionnement

Les 7 budgets annexes des sections sont adoptés à l'unanimité par l'Assemblée.

B - Budgets annexes des lotissements : ils sont proposés en dépenses et en recettes à :

Lotissement de Bellevue :	85 915.00 € en fonctionnement
	171 830.00 € en investissement
Lotissement de la Provende I :	55 073.50 € en fonctionnement
	53 306.16 € en investissement
Lotissement de la Provende II :	107 915.96 € en fonctionnement
	220 182.16 € en investissement
Lotissement de la Provende III :	5 407.91 € en fonctionnement
	10 813.82 € en investissement

M. le Maire précise que la vente des lots de la Provende I est terminée. Il reste 1 lot à vendre sur la Provende II.

Pour la Provende III, M. Jean-Baptiste CARTON demande si tous les réseaux étaient passés : il n'y a pas l'électricité ni la fibre mais les réseaux humides et l'éclairage public sont faits.

Les 4 budgets annexes des lotissements sont adoptés à l'unanimité par l'Assemblée.

C - Budget annexe Panneaux Photovoltaïques :

il est proposé en dépenses et en recettes à : 6 745.32 € en fonctionnement
 13 503.69 € en investissement

M. Le Maire indique que les panneaux sont tombés en panne en fin d'année, la réparation est prévue mais il y aura un impact sur la production d'électricité de cette année.

L'Assemblée adopte à l'unanimité ce budget annexe.

D - Budget annexe Logements Passage Barge :

il est proposé en dépenses et en recettes à : 24 173.15 € en fonctionnement
 152 095.87 € en investissement

L'Assemblée adopte ce budget annexe a 17 voix « pour » et 1 « abstention ».

E - Budget Principal :

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2023.04.08 adoptant la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 abrégée à compter du 1^{er} janvier 2024 et l'autorisation des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Dépenses de Fonctionnement :

- Article 60611 : l'eau et l'assainissement est maintenant facturé par LFA sur tous les bâtiments communaux.

- Article 6067 Fournitures scolaires : il est proposé 45 €/élève en 2024 contre 44 €/élève en 2023 (l'effectif est de 118 élèves pour l'année scolaire 2023-2024 ; il était de 113 l'an dernier).

- Tous les contrats de maintenance et de vérifications annuelles sont regroupés à l'article 6156.

- les Feux d'Artifice et les pose et dépose des illuminations sont pris en charge sur l'enveloppe animation et culture du Casino. La subvention pour le Comité des Fêtes sera aussi donnée sur cette enveloppe à chaque manifestation.

- Les salaires tiennent compte des agents contractuels assurant le remplacement des agents titulaires actuellement absents (le remboursement d'une partie de ces salaires se fait en recette à l'article 6419).

- Article 6521 : Suite à la vente des derniers lots du Lotissement de la Provende 1, celui-ci pourra être clôturé avec une subvention d'équilibre de 24 000 €.

- Article 65548 : Il est proposé une subvention de 0.20 €/habitant pour le Fonds de Solidarité Logement du Département, soit 336.20 €.

- Article 657351 : La prestation de LFA pour l'Accueil de Loisirs du mercredi n'est pas encore facturée pour les deux dernières années scolaires.

- Article 357364 :

Il est proposé une subvention d'équilibre de 300 € au budget annexe de la Section du Poyol.

Il n'y a pas de subvention au CCAS cette année vu que le budget principal a pris directement en charge plusieurs dépenses.

- Article 6574 :

Il est proposé une subvention de 35€/élève pour les deux écoles (effectif total de 118 élèves à l'école publique et de 68 à l'école privée).

Il est proposé une subvention de 10 €/élève habitant Noirétable pour le Collège.

Il est proposé une subvention de 20 €/enfant habitant Noirétable pour l'association dont il est membre.

Le montant est forfaitaire pour les autres associations sauf pour l'OGEC : le coût de revient d'un élève est calculé selon les dépenses faites pour l'école publique de l'exercice 2023 (affectées au temps d'enseignement). Il est de 469.34 € pour un élève de primaire et de 1 000.51 € pour un élève de maternelle. Le montant total de la subvention à l'OGEC tient compte de 19 élèves en primaire et de 11 élèves en maternelle (inscrits à l'école privée et habitant Noirétable).

- Article 673 : la prestation 2022 de la commune pour le service Eau de LFA est annulée et refaite en recette au 70846 pour 20 726.43 € (pour seulement 9 mois).

En raison de la transposition de la maquette en norme comptable M57, une ventilation des dépenses inscrites au 65 devra être réalisée entre le chapitre 65 et le chapitre 011 (article 6281), dès réception de la validation du Trésor Public.

Recettes de Fonctionnement :

- **Vote des taux d'imposition :** Monsieur le Maire propose cette année une augmentation des taux de 1% et d'appliquer la majoration réglementaire au taux de Taxe d'Habitation, soit une recette supplémentaire d'environ 11 000 € par rapport au produit à taux constant. Les taux seront les suivants :

6.09 % au lieu de 5.39 % pour la taxe d'habitation

27.12 % au lieu de 26.85 % pour la taxe foncière (bâti),

56.14 % au lieu de 55.58 % pour la taxe foncière (non bâti).

L'Assemblée approuve ces taux pour 2024 à 16 voix « pour » et 2 « abstention ».

- Article 74741 : la demande de participation aux membres du RPI est basée sur le calcul fait pour la subvention à l'Ogec. Le montant tient compte des élèves inscrits à l'école publique habitant Cervières (1 élève en primaire) et habitant Vêtre sur Anzon (6 élèves en primaire et 2 en maternelle).

- Article 7485 : La dotation 2024 pour les cartes d'identité et passeports tient compte du nombre de demandes faites en 2023 qui était de plus de 2500. (La dotation 2023 était pour moins de 2500 demandes mais il y eu une prime exceptionnelle de 4 000 € au titre de la situation « après-covid »).

Dépenses et Recettes d'investissement :

Il est proposé les nouveaux investissements suivants (hors restes à réaliser) :

- la réfection du site internet,
- la dissimulation des réseaux Rue de la Gare par le SIEL,
- l'achat d'un gyrobroyeur,
- l'achat d'un panneau lumineux
- la réfection de la Piste Forestière du Vimont (subventionnée à 50% par le Département et LFA),
- la réfection des vestiaires du stade de la Condamine (subventionnée par l'enveloppe de solidarité du Département),
- la réfection des courts de tennis (subventionnée à 80% par l'ANS),
- des travaux d'agrandissement du snack de la Roche,
- la réserve incendie à la Post (subventionnée à 80% sur les fonds vert)
- la réfection de la Montée du Champ de Foire (partie communale),
- Ilot Ozona : il est rappelé que suite à la COP approuvée en séance précédente que la somme 300 000 € sera à inscrire au budget 2028. Cette somme est susceptible d'évoluer (plutôt à la baisse) selon la nature du projet qui sera envisagé. Mme Séverine BONJEAN avait compris que le projet pouvait être abandonné si sa réalisation était trop onéreuse. M. le Maire explique que la somme de 55 000 € déjà engagée pour l'achat de l'immeuble sera due dans tous les cas (acquisition suivie de travaux ou non).

Mme Christelle BALICHARD fait remarquer que la réfection de la toiture de l'école maternelle n'est pas prévue cette année. M. Jean-Baptiste CARTON estime que la rénovation de l'école devrait être prioritaire par rapport au projet Ozona.

Mme Séverine BONJEAN demande si des travaux de réfection des toilettes communales sont envisageables. M. le Maire indique que les toilettes du plan d'eau seront refaites mais qu'il n'est pas prévu pour l'instant celles de la salle des fêtes.

- Chapitre 024 en recette : il est proposé, comme l'an dernier, à la vente : La maison du Champ de foire, le bâtiment de l'ancienne Perception et le terrain constructible à la Roche.

Méthode et durées d'amortissement : Il est rappelé qu'il avait été décidé en séance du 15 mai 2023, lors de la mise en place de la nomenclature M57, de continuer à ne pas amortir les immobilisations et de conserver la méthode de l'amortissement linéaire pour les subventions d'équipement versées.

Il convient aussi de préciser à nouveau les durées d'amortissement selon la nature des biens :

202 - Frais d'études, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	5 ans
203 - Frais d'études, de recherche, de développement, d'insertion	5 ans
2041511 - Subv. GFP rattach. - Biens mobiliers, matériel et études	5 ans
2041512 Subv. GFP rattach. - Bâtiments et installations	15 ans
204182 - Subv. org. publics divers - Bâtiments et installations	15 ans
20422 - Subv. d'équipement versées aux personnes de droit privé	5 ans

L'Assemblée approuve ces durées d'amortissement à 17 voix « pour et 1 « abstention ».

Vote du Budget Principal : il est proposé en dépenses et en recettes à :

1 418 038.88 € en fonctionnement

2 498 120.34 € en Investissement

L'Assemblée adopte le budget principal à 14 voix « pour » et 4 « abstention » (abstentions concernant l'opération « ilot Ozona »).

IV – QUESTIONS DIVERSES

A - Réserve incendie La Post

M. Jean-Marc DUSSUPT explique que le village de la Post ne dispose que d'une seule borne incendie pour la défense du hameau, de la scierie et de l'exploitation agricole.

Il est proposé, sur avis du SDIS, de mettre une bâche de 160 m³ d'eau en réserve.

Pour ce faire, une réservation dans la parcelle C 553 est faite d'une superficie d'environ 350 m² en bord de route auprès du propriétaire, M. Marcellin TRAVARD. L'achat serait fait au prix de 1€/m² par acte administratif. Le géomètre sera sollicité pour établir le document d'arpentage.

Un devis a été demandé à ATP, il s'élève à 20 705.00 € H.T. soit 24 846.00 € T.T.C.. Une demande de subvention sera faite auprès de l'Etat au titre des Fonds Vert suivant le plan de financement suivant :

Dépenses H.T.		Recettes	
Travaux ATP	20 705.00 €	Etat :	
Achat de terrain	400.00 €	Fonds Vert 80%	18 084.00 €
Frais de géomètre	1 500.00 €	Autofinancement :	4 521.00 €
	22 605.00 €		22 605.00 €

M. Jean-Baptiste CARTON fait la remarque que cette zone sera à faire nettoyer par les services techniques (travail en plus).

L'Assemblée à l'unanimité approuve la création d'une réserve d'eau pour la défense incendie à la Post, autorise le Maire à déposer le dossier de subvention et à procéder à l'achat du terrain.

B – Montée du Champ de Foire :

M. le Maire explique que les abords du terrain situé 2 montée du champ de foire empêchent depuis plusieurs années la réfection en bonne et due forme de la voirie montée du champ de foire. Après avoir mis en demeure à de nombreuses reprises le propriétaire de la parcelle d'effectuer des travaux, il s'avère que ce dernier ne peut pas les conduire. Aussi, il a été proposé au propriétaire de céder sa parcelle à la commune afin qu'elle puisse effectuer les travaux elle-même. M. Jean-Marc DUSSUPT précise qu'il n'y a pas l'eau sur ce terrain.

M. le Maire propose au conseil municipal de bien vouloir valider l'acquisition de cette parcelle (AB 656) pour la somme de 50€ et d'autoriser le maire à signer tous les documents administratifs afférents à cette vente qui se fera par acte administratif.

L'assemblée à l'unanimité approuve l'acquisition de ce terrain.

C – Locations des Fustes au Camping

M. Enzo FLACHON donne lecture des CGV et des contrats proposés pour la mise en location des fustes.

Une discussion s'ensuit sur le forfait ménage à appliquer. Il propose de rajouter 100.00 € en fin de séjour s'il n'est effectué convenablement.

M. Jean-Baptiste CARTON demande à connaître le coût final de ces fustes. M. Enzo FLACHON s'en occupe pour la prochaine réunion.

M. Enzo FLACHON rappelle les Tarifs approuvée par délibération 2023.06.01 :
Deux périodes sont retenues : **Basse Saison** : Toute l'année sauf Juillet et Août
Haute Saison : Juillet et Août

Fuste 1 : de 12 m² pour 2 personnes maximum

Temps d'occupation	Nuitée	Week-end	Semaine
Basse saison	30 €	60 €	100 €
Haute saison	N/A*	N/A*	160 €

Fuste 2 : de 26 m² pour 4 personnes maximum

Temps d'occupation	Nuitée	Week-end	Semaine
Basse saison	60 €	130 €	220 €
Haute saison	N/A*	N/A*	360 €

Fuste 3 : de 32 m² pour 6 personnes maximum

Temps d'occupation	Nuitée	Week-end	Semaine
Basse saison	80 €	150 €	270 €
Haute saison	N/A*	N/A*	420 €

*N/A : Non applicable

Des pénalités de retard de 50.00 € seront appliquées en cas de départ en dehors des horaires autorisés.

L'Assemblée, après délibération, approuve les tarifs, les CGV et le contrat à mettre en place pour les fustes et adopte le tarif de 100.00 € en cas de ménage non fait en fin de séjour.

D - Tarif cantine

M. le Maire rappelle la délibération référencée 2022.06.04 décidant de la prise en charge de 2 €/repas par les communes du RPI pour leurs enfants respectifs qui payent 5 € leur repas.

À la demande du Trésor Public, il est demandé de préciser que cette participation est valable aussi lorsque le tarif « hors-délai » est appliqué (majoration de 2 €).

Aussi, l'Assemblée à l'unanimité décide que la participation de 2 €/repas sera accordée pour tout repas pris par les enfants du RPI qui ne peuvent prétendre à une minoration du tarif au titre de la tarification sociale (payant 5 € ou plus par repas).

E - ICNE transfert assainissement

M. le Maire indique, à la demande du Trésor Public, que des écritures d'ordre doivent être effectuées sur le budget assainissement de Loire Forez afin de régulariser les Intérêts Courus Non Echus des emprunts. Pour ce faire, nous devons autoriser LFA à faire ces écritures pour 2 664.64 € par avenant n°1 à la convention de transfert initiale du 24/02/2021.

L'Assemblée approuve à l'unanimité ces écritures et autorise le Maire à signer ledit avenant.

F - Déclassement domaine communal

M. le Maire explique que la maison des parents de Didier MAITRE sise 14, rue de la Chana sur la parcelle AC 153, comporte une emprise sur le domaine public d'environ 12 m² qui avait été autorisée par la Municipalité dans les années 1980. Cet accord n'a jamais été acté et il convient donc de régulariser la situation.

L'Assemblée approuve à l'unanimité le déclassement de ce petit morceau de domaine public et à le vendre au prix de 10 €/m². Un document d'arpentage sera réalisé au frais de l'acheteur.

G – Courts de Tennis

Un projet de rénovation des courts de tennis du plan d'eau porté par le club de tennis et la commune est en cours d'étude. Afin de demander les aides aux financeurs, il est proposé le plan de financement suivant :

Charges		Produits	
RENOVATION SURFACE Rénovation/Transformation de 2 courts de tennis durs en moquette sablé type TOPSAND	76 064.00 €	Subvention Française de Tennis Développement des Clubs et de la Pratique (ADCP)	Fédération Aide au Développement des Clubs et de la Pratique (ADCP) 12 000.00 €
ECLAIRAGE Système d'éclairage LED TWEENER-NLX - pour 2 courts de tennis extérieurs	22 176,00 €	Région Subvention régionale sportives Financer l'équipement sportif de mon club (auvergnerhonealpes.fr)	25 000.00€
Pose éclairage - raccordement	2 000.00 €	Département	
CLOTURE Grillage clôture	15 000.00 €	Loire Forez Agglomération Commune de Noirétable	57 000.00 €
		Tennis Club Haut Forez Noirétable	19 240.00 €
Total Charges	113 240.00 €	Total produits	113 240.00 €

Il précise que la subvention de l'ANS (l'Agence Nationale du Sport) ne sera que sur le montant de la participation communale.

L'Assemblée à l'unanimité approuve ce projet et ce plan de financement.

H – Repas propriétaires ACCA

Suite au courrier de l'ACCA pour demander la gratuité de la Salle des Fêtes à l'occasion de leur repas offert aux propriétaires de terrains nétrablais, il est demandé à l'Assemblée de se prononcer.

Une discussion s'ensuit sur les manifestations qui peuvent prétendre à la gratuité de la salle des fêtes.

Après vote sur la question de faire la gratuité de la location de la salle des fêtes pour cette manifestation de l'ACCA, le Conseil municipal, à 8 voix « pour », 8 voix « contre » et 2 « abstention », constate le sens du vote « pour » de Monsieur le Maire, voix prépondérante, décide donc d'appliquer la gratuité de la location de la salle des fêtes à l'occasion du repas annuel offert aux propriétaires par l'ACCA de NOIRETABLE.

I – Logements Passage Barge

Mme Prevost, locataire du logement n°1, est partie au 15 avril. La famille propose de laisser quelques équipements dans cet appartement qui ne pourront plus lui servir (meublier de cuisine + télécommande volet roulant). L'état de sortie des lieux a permis de vérifier le bon état de ces équipements.

L'Assemblée à l'unanimité accepte le rachat des équipements installés par Mme Prévost pour la somme de 265.54 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

La Secrétaire de séance,
Mme Pauline ARTHAUD

Noirétable, le 16 avril 2024
Le Maire, Julien DEGOUT


